



# LA HAUTE SAVOIRE

## Parole à Jean-Claude HUNOLD, vice-président



**Avant la fin** du dernier mandat, la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) se discutait au niveau national et les élus savaient que le mandat qui suivrait aurait une mission importante dans le domaine de l'urbanisme. Une volonté forte de construire ensemble l'avenir du territoire de la Communauté de Communes La Haute Savoureuse, véritable bassin de vie à échelle physique réelle et humaine, apparaissait déjà comme une évidence.

**Publiée le 26 mars 2014** la loi ALUR a donc comme prévu élargi les compétences des Communauté de Communes afin qu'elles exercent de plein droit les missions relevant de l'aménagement de l'espace et c'est ainsi que, lors de la séance du 11 avril 2014, sur proposition du Président Daniel ROTH, le Conseil Communautaire m'a élu vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace. **De fait, l'ensemble** de nos 8 communes était concerné soit par l'obligation de remplacer un POS (Plan d'Occupation des Sols) par un PLU (Plan Local d'Urbanisme), soit de mettre en conformité un PLU avec les dispositions du Grenelle II de l'environnement, ce qui impliquait une révision totale des documents. Dès le 30 avril 2014, une 1<sup>ère</sup> réunion des maires des 8 communes a donc eu lieu, suivie d'une 2<sup>ème</sup> le 19 juin, afin d'étudier l'intérêt et les conséquences d'une prise de compétence de la CCHS pour mettre en œuvre un PLUi (PLU intercommunal).

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2014** les élus du Conseil Communautaire ont ainsi délibéré à l'unanimité pour proposer aux communes membres de se prononcer sur le transfert de cette compétence estimant qu'un PLUi permettrait non seulement une économie d'échelle importante pour toutes les communes mais également d'équilibrer et développer le territoire grâce à une réflexion globale et partagée.

**Après accord** des 8 Conseils Municipaux, les élus communautaires ont décidé à l'unanimité, le 7 octobre 2014, la prise de compétence PLU et ce transfert a été entériné par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2014.

**Le 29 octobre**, notre Conseil Communautaire a donc logiquement prescrit l'élaboration d'un PLUi sur l'ensemble de notre territoire et mis en place 2 instances permettant une co-élaboration de celui-ci par nos 8 communes en :

- constituant un comité consultatif composé de 30% des conseillers municipaux de chaque commune,

- Mettant en place un comité de pilotage chargé de valider les choix en travaillant avec le bureau d'études. Ce comité est le garant de la prise en compte des propositions et/ou des choix opérés par le Comité Consultatif. Il est composé de 2 représentants de chaque commune, désignés parmi les membres du Comité Consultatif.

**Le 16 décembre 2014** le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité l'adhésion de la CCHS à l'AUTB (Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort) afin de lui confier l'élaboration de notre PLUi.

**Depuis cette date**, le Comité de Pilotage se réunit régulièrement avec le bureau d'études, la DDT (Direction Départementale des Territoires) et le PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) dans le cadre des différents diagnostics à dresser afin d'analyser l'état initial de notre environnement.

**Viendra ensuite** l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) définissant les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il définira les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial et le développement économique retenues pour l'ensemble de la CCHS. Il fixera les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain. Puis, dans le respect des orientations de ce PADD, sera élaboré le document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

**Toute cette procédure** sera conduite dans un souci de concertation continue avec les élus communautaires mais également avec les populations à travers des réunions publiques à chaque étape de l'étude :

- Présentation des diagnostics ;
- Elaboration du PADD ;
- Proposition de règlement ;
- Elaboration du document de synthèse ;
- Orientations d'aménagement ;
- Mise au point du PLUi avant l'arrêt ;
- Enquête publique ;
- Adoption du document final.

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique du Pays sous Vosgien, reconnue par l'Ecole Nationale de Musique, accueille toute personne, enfant et adulte, domiciliée dans les Communautés de Communes de la Haute Savoie et du Pays sous Vosgien. Cette école propose une formation musicale de qualité et un très large choix d'instruments : accordéon, batterie, clarinette, flûte à bec, flûte de pan, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, synthétiseur, trombone, trompette, tuba, violon ...

Dès 5 ans, les plus petits peuvent participer au cours de Découverte. Les enfants de CP sont intégrés au cours d'Éveil Musical. A partir du CE1, les

enfants reçoivent une formation musicale et une formation instrumentale. Les élèves sont également sensibilisés à une pratique musicale collective en intégrant l'un des différents ateliers de pratique d'ensemble proposés par l'école de musique. De plus, grâce à une participation financière du Conseil Départemental du Territoire de Belfort et des deux Communautés de Communes, le coût à la charge des familles, pour un jeune de moins de 18 ans, représente seulement un tiers du coût réel.

Les cours ont lieu à Giromagny, Rougegoutte et Vescemont et les inscriptions sont ouvertes jusqu'au début du mois d'octobre.

**Vous êtes invités** à vous renseigner au secrétariat de l'Ecole de Musique, situé au 16 rue des écoles à Rougegoutte (1<sup>er</sup> étage à côté du secrétariat de mairie). Il est ouvert le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi de 14h00 à 18h00. Il est aussi possible d'appeler le secrétariat, également en dehors des heures d'ouvertures au 03 84 29 08 37

Adresse courriel : [acv.musique@orange.fr](mailto:acv.musique@orange.fr)

Site internet : <http://acv90.unblog.fr>

L'illustration représente le concert des élèves à l'église de Rougegoutte le 24 juin dernier.

*Corinne GILLET*



## Avancement du PLUi

**Conformément** à la nécessaire concertation dans notre démarche engagée du PLUi, voici les dernières informations sur l'avancement des études thématiques qui ont débuté le 27 mai 2015.

**La thématique** "démographie et habitat" nous a appris que la population de notre Communauté a connu une croissance irrégulière entre 1868 et 2012, avec des disparités locales. Les communes du sud de la CCHS s'avèrent plus attractives que les pôles de Giromagny et de Lepuix. En effet, alors que Lepuix perd 18 habitants et Giromagny 30, Lachapelle-sous-Chaux et Chaux gagnent respectivement 250 et 479 habitants.

**Face au vieillissement** de la population, le besoin d'adapter l'offre en logements devient un enjeu important. Les ménages sont plus nombreux mais de taille plus petite. Leur structure varie entre Giromagny (plus de personnes seules) et les autres communes (plus de couples avec enfants à Chaux et Lachapelle notamment).

**Le parc de logements** est dominé par la maison individuelle (68 %). En 2013, les logements vacants représentent 8,2 % du parc de logements. Cette vacance est en progression et touche principalement le parc privé ancien de la ville de Giromagny. Face à la crise, l'individuel est plus facile à produire comme à vendre.

**Le parc social** de la CCHS est porté essentiellement par Giromagny (317 logements sur 425). Territoire Habitat est le principal bailleur avec 377 logements suivi par Néolia avec 48 logements.

**La thématique** "Équipements et services" fait ressortir le fait que Giromagny est le pôle structurant de la CCHS par la présence de services et d'équipements dont le rayonnement dépasse notre intercommunalité.

**Le diagnostic révèle :**

- une offre d'accueil limitée pour la petite enfance,
- une bonne desserte pour l'offre scolaire et périscolaire, mais des disparités dans son organisation,
- une offre en équipements de santé di-

versifiée mais inégalement répartie,

- un faible nombre de médecins généralistes (1 médecin pour 1000 habitants sur la CCHS contre 2,7 médecins pour 1000 habitants sur le département);
- une offre très large en matière sociale (personnes âgées, handicapés, retraités, aides aux familles...);
- une offre de proximité importante en matière de commerce, de sport et de loisirs;
- des équipements intercommunaux importants dédiés à la culture (Centre socio-culturel, Ecole de musique, Médiathèques).

**Les deux présentations** sont d'ores et déjà consultables dans vos mairies et seront mises en ligne sur les sites internet des communes.

**Un cahier de concertation** est également disponible dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes, allée de la Grande Prairie à Giromagny. Vous pouvez y consigner vos observations ou éventuels questionnements.

*Jean-Claude HUNOLD*

# HISTOIRE

Le livre de François LIEBELIN consacré à l'industrie minière du nord du Territoire de Belfort à travers les siècles a été édité en 1987. Cette première et unique édition fut rapidement épuisée et l'ouvrage est devenu une rareté très recherchée par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Pays-sous-vosgien mais aussi aux techniques anciennes de la métallurgie et de l'extraction du minerai.

Presque trente ans plus tard, son contenu méritait bien d'être réactualisé (beaucoup de lieux ont été renommés, la géographie a aussi un peu changé), certains documents d'archives ont été reclassés (transfert du fonds Mazarin de Colmar à Belfort, par exemple) et des compléments ou rectifications devaient donc y être apportés. Il n'en demeure pas moins que la somme d'informations et de documents rassemblés par François Liebelin est toujours là, toujours aussi énorme.

Si le texte n'a donc été que modérément enrichi, le livre par lui-même est méconnaissable : les cartes ont été redessinées, les photos ont été refaites en haute définition, la mise en page est plus claire, la reliure est d'excellente qualité et bien sûr, l'impression est en quadrichromie. Le résultat est superbe.

Rééditer le "LIEBELIN" a été un très gros travail, un gros investissement aussi. Cela n'aurait pas été possible sans la collaboration de deux équipes de bénévoles passionnés : les membres de l'association alsacienne "Editions du Patrimoine Minier" d'une part et les membres de l'association franc-comtoise "A.H.P.S.V" d'autre part. Mais cette réédition n'aurait même pas été envisageable si Pierre Fluck, spécialiste de l'histoire des techniques et d'archéologie industrielle, professeur à l'Université de Haute-Alsace, n'avait pris la direction de l'opération et mis lui-même "les mains dans le cambouis".

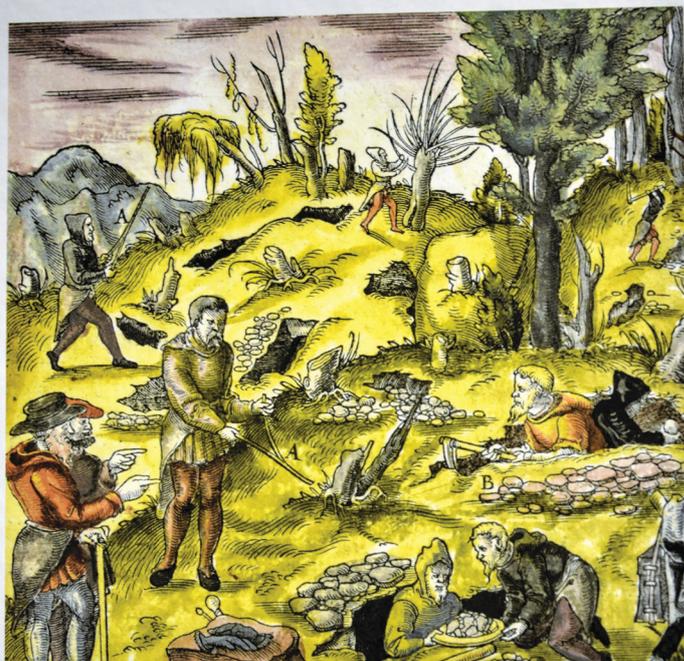
Le livre sera en vente à la rentrée à l'Intermarché, à la presse du Mazarin et à l'antenne de l'office du tourisme au prix de 38.50 euros.

Marie-Noëlle MARLINE

## MINES ET MINEURS DU ROSEMONT

François Liebelin

Nouvelle édition sous la direction de Pierre Fluck



# A V O S P O M M E S !

Depuis des années la commune d'Etueffont a développé un programme de sauvegarde du patrimoine et de la nature (Forge-Musée, vergers conservatoires...). Aujourd'hui, elle veut aller plus loin en se dotant d'un nouvel outil : un pressoir communal.

Cette politique qui visait à préserver la ruralité notamment en entretenant et en sauvant les vergers et les espèces fruitières menacées va maintenant mettre en valeur leur production.

Ce pressoir, situé dans un ancien garage au numéro 9 de la Grande Rue, comprend une chaîne complète de production avec lavage des fruits, broyage et pressage. Le processus s'achève avec la pasteurisation du jus et sa mise en récipient de type cubitainer (bag in box), le tout devant être opérationnel vers le 15 septembre (au début de période de récolte des pommes).

Ce lieu sera ouvert à tous, habitants d'Etueffont mais aussi des autres villages de la région, sans discrimination tarifaire, mais avec une contrainte: participer au travail. Chacun ayant apporté ses fruits (uniquement des pommes ou des poires) repartira avec sa production. Selon les variétés de fruits présentées et les conditions climatiques, chaque producteur devrait obtenir 50 % du poids de ses fruits en jus.

Bien que l'association gestionnaire des installations fonctionne avec des bénévoles, une contribution financière destinée à couvrir les frais de conditionnement, l'eau, l'électricité et les assurances sera demandée.

Les inscriptions se font à la Mairie d'Etueffont au 03 84 54 60 40. Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'association au 06 51 45 52 27 ou par courriel à [pressoir.etueffont@gmail.com](mailto:pressoir.etueffont@gmail.com)



## PRATIQUE

**Gendarmerie** : 03 84 29 30 17 **Pompiers** :18 **SAMU** :15  
**EDF** : 09 72 67 50 90 **GDF** : 08 00 47 33 33  
**Syndicat des eaux** : 03 84 29 50 19  
**Pharmacie de garde** : 03 84 27 72 16  
**Médecin de garde** : 3966

## AGENDA

### En septembre

**Jeudi 3** : # Don du sang organisé par la Croix Rouge en petite salle de la mairie de Giromagny de 14h30 à 20h00.

**Dimanche 6** : # GiroSports organisé par le comité des sports de Giromagny au stade Edouard Travers, au gymnase du COSEC et à la halle culturelle et sportive, toute la journée; # Vide-Greniers à Lachapelle sous Chaux de 7h00 à 18h00.

**Samedi 19** : # Concert à l'église de Chaux avec le Jazz Band 007.

**Dimanche 20** : # Journée du patrimoine à Chaux (de 10h00 à 18h00) avec une visite commentée de l'église, une visite de la menuiserie PHELPIN (rue Saint-Martin) et une exposition sur la guerre de 14/18 (au foyer communal).

**Mercredi 23** : # "La vieille qui tricotait des bulldozers", un spectacle pour enfants à la salle des fêtes de Giromagny à 15h00;

# "Comic Formulas : la conférence", un spectacle pour adultes interprété par Jango Edwards à 20h30 à Auxelles-Haut.

### En octobre

**Vendredi 2** : # "Mines du Rosemont", une conférence de Pierre FLUCK, professeur à l'Université de Haute Alsace, organisée par l'AHPSV dans la salle du Conseil de la CCHS, allée de la Grande Prairie à Giromagny, à 20h00. Entrée libre.

## PISCINE

**La piscine intercommunale** Béatrice HESS à Etueffont ré-ouvrira ses portes le lundi 14 septembre après une période de fermeture de 3 semaines mise à profit pour les opérations d'entretien et de changement de l'eau.

**En dehors des périodes** réservées aux scolaires qui utilisent le bassin environ la moitié du temps, de multiples activités sont proposées :

- Mini Club enfants : mercredi de 14h00 à 15h50 (3 séances);
- Club enfants débutants : mercredi de 18h00 à 18h45;
- Club enfants nageurs : mardi de 17h15 à 19h00 (2 séances) ; mercredi de 16h00 à 16h45 ; jeudi de 17h15 à 19h00 (2 séances) ; vendredi de 17h15 à 19h00 (2 séances) ; samedi de 11h00 à 11h45;
- Club Ado : mercredi de 17h00 à 17h45;
- Jardin aquatique : dimanche de 8h30 à 10h00;
- Aquabike : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 17h00 et samedi de 17h15 à 18h00;
- Aquagym : lundi de 17h00 à 17h45 et de 19h15 à 20h00 ; samedi de 10h00 à 10h45;
- Aquapalmes : lundi de 16h15 à 17h00;
- Natation perfectionnement : jeudi de 19h15 à 20h00;
- Natation apprentissage adultes : samedi de 9h00 à 9h45 et de 11h00 à 11h45;
- Aquaphobie : samedi de 11h00 à 11h45.

**Les horaires d'ouverture** générale au public sont : le mardi et le vendredi de 17h00 à 19h00, le mercredi de 14h00 à 19h00, le jeudi de 17h00 à 21h00, le samedi de 14h00 à 17h00 et le dimanche de 10h15 à 12h00.

Pour tous renseignements et le suivi des actualités, rendez vous sur le site <http://www.piscine-etueffont.com>

**Christian CODDET**

## BREVES BREVES BREVES BREVES

### Vide-Greniers

Un "Vide-Greniers" est organisé par le Tennis Club de Lachapelle sous Chaux le dimanche 6 septembre de 7h00 à 18h00 sur la place de la mairie. On trouvera sur place une petite restauration, une buvette, une pêche à la truite et un "chamboule-tout". Le tarif des emplacements est à 8 € les 5 m linéaires et 1.50 € par mètre supplémentaire. L'accueil des participants est prévu à partir de 6h00. Renseignements et/ou inscriptions auprès d'Armelle DEVILLONI au 03 84 29 02 01, 1 rue de la Charrière à Chaux ou d'Hélène BECKER au 03 84 29 46 88, 49 rue de la Libération à Lachapelle sous Chaux.

### Spectacle pour enfants

La médiathèque intercommunale de Giromagny, en partenariat avec le Conseil Départemental, propose, dans le cadre du festival Conte et Compagnies, le spectacle "La vieille qui tricotait des bulldozers" interprété par Sylvie Vieville et destiné aux enfants à partir de 8 ans. Ce spectacle sera donné le mercredi 23 septembre à 15h00 dans la salle des fêtes de la Mairie de Giromagny ; il est gratuit mais sur réservation obligatoire, les places étant limitées. Réservation possible par téléphone au : 03 84 29 03 57 (répondeur hors heures d'ouverture) ou par courriel à [mediatheque.giromagny.haute-savoireuse@orange.fr](mailto:mediatheque.giromagny.haute-savoireuse@orange.fr)

### Spectacle pour adultes

La médiathèque intercommunale d'Auxelles-haut, en partenariat avec le Conseil Départemental, propose, dans le cadre du festival Conte et Compagnies, le spectacle "Comic formulas: la conférence" interprété par Jango Edwards. Ce spectacle sera donné le mercredi 23 septembre à 20h30 dans la salle des fêtes de la Mairie d'Auxelles-Haut ; il est gratuit mais sur réservation obligatoire, les places étant limitées. Réservation possible par téléphone à la mairie au 03 84 29 52 01 ou par courriel à [auxelles-haut.haute-savoireuse@orange.fr](mailto:auxelles-haut.haute-savoireuse@orange.fr)

### L'armée recrute

Afin de renforcer la protection du territoire national, la Défense Nationale procède à une campagne exceptionnelle de recrutement, à tous niveaux de formation. La limite d'âge est variable selon les armes mais elle est typiquement de 29 ans. Renseignements auprès de la délégation départementale du Territoire de Belfort, caserne Friederichs, rue de l'As de Trèfle, à Belfort ; Tel. : 03 63 78 21 26.

### Timbre électronique

Dans le cadre des mesures de simplifications administratives, le site « <https://timbres.impots.gouv.fr/> » permet désormais d'acheter un timbre fiscal électronique facilitant ainsi les démarches pour l'obtention d'un passeport.